

## **Comité d'experts spécialisé CES Santé et Bien-être des animaux**

### **CES SABA 2022-2026**

#### **Procès-verbal de la réunion du 06 juin 2023**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### **Étaient présents le 06 juin 2023 - Matin :**

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Gilles MEYER (président de séance)

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Madame Séverine BOULLIER, Monsieur Henri-Jean BOULOUI, Monsieur Eric CARDINALE, Madame Alice DE BOYER DES ROCHES, Madame Aurélie COURCOUL, Madame Barbara DUFOUR, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Monsieur Hervé JUIN, Madame Sophie LEBOUQUIN-LENEVEU, Madame Caroline LE MARECHAL-CONDY, Monsieur Pierre MORMEDE, Monsieur Yves MILLEMANN, Monsieur Jean-François VALARCHER, Madame Isabelle VALLEE, Madame Natacha WORONOFF-REHN.

- Coordination scientifique de l'Anses

#### **Étaient absents :**

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Xavier BAILLY, Monsieur Veasna DUONG, Madame Claire GUINAT, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Sophie LE PODER, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Madame Céline RICHOMME, Monsieur Claude SAEGERMAN, Madame Agnès WARET-SZKUTA

#### **Étaient présents le 06 juin 2023 - Après-midi :**

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Gilles MEYER (président de séance)

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Madame Séverine BOULLIER, Monsieur Henri-Jean BOULOUI, Monsieur Eric CARDINALE, Madame Alice DE BOYER DES ROCHES, Madame Aurélie COURCOUL, Madame Barbara DUFOUR, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Monsieur Hervé JUIN, Madame Sophie LEBOUQUIN-LENEVEU, Madame Caroline

LE MARECHAL-CONDY, Monsieur Pierre MORMEDE, Monsieur Yves MILLEMANN, Madame Céline RICHOMME, Madame Isabelle VALLEE, Madame Natacha WORONOFF-REHN.

- Coordination scientifique de l'Anses

#### **Étaient absents ou excusés :**

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Monsieur Xavier BAILLY, Madame Catherine COLLIGNON-BITTEL, Monsieur Veasna DUONG, Madame Claire GUINAT, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Sophie LE PODER, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Monsieur Claude SAEGERMAN, Monsieur Jean-François VALARCHER, Madame Agnès WARET-SZKUTA.

#### **Présidence**

Monsieur Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la journée.

### **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : 2022-SA-0049 : Demande d'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards.

### **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS**

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI n'a pas mis en évidence des liens d'intérêt majeurs pour cette séance pour le dossier suivant inscrit à l'ordre du jour : 2022-SA-0049 Demande d'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant ce point à l'ordre du jour.

### **3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 22 experts présents le matin et l'après-midi sur 32 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts et présents le 06 juin 2023.

#### **Contexte**

L'Anses a été saisie par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la santé (DGS) pour « évaluer les impacts sur la santé publique des populations de renards. Dans une approche « une seule santé » (One Health), il est demandé d'identifier les risques pour la santé publique associés à des évolutions significatives, à la hausse et à la baisse, de populations de renards sur un territoire donné.

Il est demandé de :

1. lister les zoonoses présentes en France pour lesquelles les renards jouent un rôle épidémiologique, tant directement qu'indirectement, du fait des populations de proies qu'il élimine. Décrire ce rôle épidémiologique ;

2. *identifier, le cas échéant, tout autre impact potentiel en santé publique humaine, vétérinaire et environnementale (par exemple l'effet indirect sur l'emploi de pesticides tels que les raticides) associés à l'évolution des populations de renards ;*
3. *explicitier l'importance relative des effets identifiés aux points 1 et 2, pour l'humain et/ou l'environnement, de l'évolution des populations de renards, y compris en prenant en compte des disparités territoriales ;*
4. *analyser la faisabilité d'une évaluation socio-économique de type coût/bénéfice de la prévention et des impacts associés à ces zoonoses dans lesquels les renards ont des rôles différents, pour l'être humain et/ou l'environnement. »*

Une réponse est attendue pour le 31 mars 2023 pour permettre la prise en compte des réponses de l'Anses dans le prochain arrêté ESOD. Les réponses aux questions 3 et 4 sont attendues pour fin juin 2023.

### **Organisation de l'expertise**

Le groupe de travail (GT) Renard, créé après appel à candidature publique, a été rattaché au CES SABA pour le traitement des questions 1 à 3. Le CES ASE (« analyse socio-économique ») a été associé aux travaux du GT afin de valider la réponse à la question 4, dans son champ de compétence. Le GT s'est réuni les 23 septembre, 27 octobre, 29 novembre, 15 décembre 2022, les 17 janvier, 31 janvier, 22 février, 15 mars, 17 avril, 27 avril et 17 mai 2023. Les travaux du GT ont été présentés (i) au CES SABA, les 13 décembre 2022, 7 février, 7 mars, 11 mai et 6 juin 2023 (ii) au CES ASE, les 7 mars et 11 mai 2023, et (iii), au CES Biorisk les 15 février et 16 mai 2023, pour information et commentaires en lien avec les zoonoses d'origine alimentaire. La réponse à la question 4 a été présentée au CES SABA pour information et commentaires. Le CES ASE a validé cette réponse à l'issue de sa réunion du 11 mai 2023 (cf. PV du CES ASE du 11 mai 2023).

*Synthèse des réunions du CES SABA des 13 décembre 2022, 7 février, 7 mars, 11 mai et 6 juin 2023 :*

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- Réponses aux questions 1 et 2
  - Il sera rappelé en préambule que toutes les espèces hébergent de nombreux agents biologiques, pathogènes et non pathogènes, car la liste d'agents pathogènes présents chez le renard pourrait impressionner les lecteurs alors que finalement les risques réels pour les humains ou les animaux domestiques ne sont pas nombreux.
  - Concernant le régime alimentaire des renards, si l'information est disponible, un membre du CES propose de préciser le pourcentage de protéines dont ils ont besoin. Les renards, de l'ordre des Carnivores, sont qualifiés de généralistes (par rapport à des carnivores spécialistes), toutefois ils sont surtout opportunistes, s'adaptant à la disponibilité des aliments, la diversité des proies, variables selon les années et les lieux. Par conséquent, l'apport en protéines peut varier notablement et n'a *a priori* pas été mesuré en pratique.
  - Les renards sont parfois incriminés dans la persistance de la salmonellose bovine, un risque zoonotique étant parfois évoqué. La question des salmonelles sera abordée par le GT, en examinant en particulier l'éventuelle identité des salmonelles retrouvées chez les bovins et chez les renards.
  - Le GT abordera des maladies non zoonotiques, dont des maladies communes aux chiens et aux renards, espèces très proches (e.g. maladie de Carré, hépatite de Rubarth).
  - Concernant l'échinococcose alvéolaire (EA), il serait utile de davantage préciser le rôle des renards par rapport à celui des chiens. En France, le rôle du renard dans la contamination environnementale est majoritaire. Pour qu'un chien puisse constituer une source de contamination pour les humains, il faut qu'il se soit contaminé par consommation de rongeurs infestés. En zone d'enzootie, l'ingestion d'excréments de renards par un chien représente un risque pour le chien lui-même (cas rapporté d'EA chez des chiens par infestation du stade larvaire du parasite), mais pas pour les humains (un chien infesté au niveau hépatique n'étant pas infectieux, sauf à être consommé par un hôte définitif). Cependant, compte tenu de la durée d'incubation de l'EA, il est quasiment impossible de déterminer l'origine d'une contamination humaine. À partir d'un chien, cette contamination

se fera plutôt par contact main-bouche avec des œufs d'*E. multilocularis* présents sur le pelage du chien.

Une exposition pérenne des humains par un maintien du parasite *E. multilocularis* dans l'environnement nécessite la présence de l'ensemble de la communauté d'hôtes du cycle parasitaire, notamment celle des rongeurs. En milieu urbain, la présence et l'abondance de rongeurs participant au cycle d'*E. multilocularis* (rongeurs prairiaux principalement) sont possiblement moindres. Par conséquent, en zone d'enzootie, le nombre de renards en milieu urbain n'est pas forcément lié à un risque d'échinococcose pour l'humain. Une infestation régulière du milieu urbain par des renards provenant du milieu rural est en revanche possible.

- Dans le tableau 2 listant les agents pathogènes retenus en fonction de leur rôle épidémiologique, une experte a suggéré d'ajouter deux colonnes pour (i) la gravité et (ii) la fréquence des maladies induites par ces agents. Le GT va discuter la possibilité de prendre en compte cette demande, qui semble complexe. En effet, pour plusieurs agents pathogènes, il sera difficile d'apporter des éléments, notamment sur la gravité qui peut varier pour un même agent pathogène. Il convient en outre de distinguer (i) la possibilité de la transmission d'un agent pathogène à l'être l'humain et (ii) l'éventuelle apparition d'une maladie suite à cette transmission, i.e. les conséquences d'une contamination. Le GT n'évalue pas ces conséquences, autrement dit le risque lié aux agents pathogènes. Il sera clairement précisé dans le rapport la différence entre rôle épidémiologique et évaluation de risque ;
- Un membre du CES a souligné qu'étant donné que les mustélidés et les rapaces sont également des prédateurs de rongeurs, il paraît logique que le GT ne puisse pas déterminer un lien entre populations de renards et usage des rodenticides.
- Le renard peut-il constituer une alternative aux rodenticides dans la lutte contre les rongeurs et comment améliorer le rôle des renards dans les prélèvements de rongeurs ? Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Le renard est un prédateur parmi d'autres. On ne sait pas comment renforcer les densités de populations de renards. L'étude Careli (CAMPagnol RENard LIèvre) vise à étudier l'effet éventuel des renards sur les populations de rongeurs et de lièvres. Les résultats ne seront pas disponibles avant dix ans, correspondant à deux cycles de pullulations de campagnols ;
- Réponse à la question 3 :
  - Seule une approche qualitative avec avis d'experts sera réalisée, en décrivant les facteurs faisant varier l'abondance des renards.
  - Il sera souligné que la gestion de la dynamique des populations de renards n'induit pas une gestion du risque sanitaire pour les humains ou les animaux domestiques.
  - Concernant l'EA, une seule étude montre un effet négatif des prélèvements. Le GT s'appuie sur cette étude de qualité, réalisée sur quatre ans et qui a demandé des efforts très importants. Les mécanismes explicatifs, devraient se reproduire sur d'autres territoires ;

À l'issue des dernières discussions, le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 22 experts présents adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à une demande d'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards (saisine 2022-SA-0049).

M. Gilles MEYER  
Président du CES SABA 2022-2026